



CHARTRE DE COVOITURAGE DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

1. PREAMBULE

2. OBJET

3. PROCEDURE D'INSCRIPTION

4. RESPONSABILITE

4.1 RESPONSABILITE

4.2 SECRET DES INFORMATIONS TRANSITANT GRACE AU SITE

5. GARANTIE

6. INFORMATIQUE ET LIBERTE

6.1. COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

6.2. DECLARATION ET AUTORISATION

6.3. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

6.4 DROIT DES UTILISATEURS SUR LEURS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

6.5 MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES

6.6 CONSERVATION DES INFORMATIONS

6.7 PARTAGE DES ANNONCES DE TRAJETS

7. ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

7.1. SINCERITE

7.2. UTILISATION DU SERVICE

7.3 COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

7.4 CONFIDENTIALITE DES IDENTIFIANTS DU COMPTE

8. REPARTITION DES FRAIS

9. DISPONIBILITE DU SERVICE

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

11. ACCEPTATION DE LA CHARTRE

1. PREAMBULE

1. Le Conseil général du Finistère met à disposition des personnes qui le souhaite un site internet de covoiturage.
2. Ce site permet de mettre en relation des conducteurs et des passagers se déplaçant dans une même direction et désireux de partager un véhicule.
3. Ce site a vocation à s'appliquer sur des trajets dans l'ensemble du département du Finistère, que les trajets soient réguliers ou uniques.

2. OBJET

1. La présente charte a pour objet de formaliser les règles de déontologie et de sécurité relatives à l'utilisation du service de covoiturage proposé par le Conseil général du Finistère.
2. Elle illustre le comportement loyal et responsable que doit adopter toute personne désirant utiliser le présent site internet.
3. Son respect doit s'imposer naturellement à tous, dans l'intérêt de l'ensemble des utilisateurs du site.
4. La pratique du covoiturage implique le respect de certaines règles de bonne conduite.
5. C'est pourquoi le Conseil général du Finistère a mis en place des moyens, des procédures et des recommandations pour l'utilisation de ce service.
6. La présente charte définit cette politique et ses moyens de mise en œuvre et s'impose à l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient conducteurs comme passagers.

3. PROCEDURE D'INSCRIPTION





1. L'inscription est réalisée en français uniquement, et en 4 étapes :

- étape 1 : validation de la présente charte ;
- étape 2 : choix d'un e-mail et mot de passe ;
- étape 3 : identification de l'utilisateur (formulaire utilisateur);
- étape 4 : validation du compte de covoiturage.

2. A l'issue des étapes 1 à 3 l'utilisateur pourra visualiser sa saisie afin d'en vérifier l'exactitude. Il pourra également revenir à une étape précédente, en cliquant sur l'entête de l'étape souhaitée, afin de procéder à des corrections éventuelles.

3. A l'issue de l'étape 4, un courriel sera adressé à l'internaute afin de valider son inscription et de lui rappeler ses identifiants et mot de passe.

4. Par la suite, l'internaute sera invité à indiquer ses identifiants et mot de passe dans la partie prévue à cet effet située sur la page d'accueil du site internet de covoiturage, afin d'accéder au menu de gestion de son compte de covoiturage.

4. RESPONSABILITE

4.1 – RESPONSABILITE

1. Les utilisateurs du site, acceptent d'agir sous leur seule et entière responsabilité.

2. Le Conseil général du Finistère ne saurait, en aucun cas, être tenu pour responsable de tout dommage que pourrait subir une personne du fait de l'utilisation du présent site, notamment en cas d'utilisation du site en violation de la présente charte, de dommage survenant à l'occasion d'un voyage, de retard ou d'absence d'un conducteur ou d'un passager.

3. Le rôle du Conseil général du Finistère se borne à conserver les coordonnées des personnes souhaitant utiliser le site dans le but de rapprocher des personnes utilisant le même trajet et qui se sont enregistrées via le site internet.

4. Le trajet et son déroulement ne sont pas organisés par le Conseil général du Finistère qui ne fait que créer et promouvoir le site internet de covoiturage. Le covoiturage résulte exclusivement de l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers.

4.2 – SECRET DES INFORMATIONS TRANSITANT GRACE AU SITE

1. Sauf à y être contraint dans le cadre d'une procédure judiciaire, le site s'engage à ne pas divulguer, utiliser, transformer, transmettre ou publier les contenus que les utilisateurs déposent temporairement sur le site, quel que soit le service utilisé.

Néanmoins, l'utilisateur reconnaît être parfaitement informé et accepte expressément que la transmission des contenus ne soit pas protégée ou cryptée.

2. Par ailleurs, l'utilisateur autorise le Conseil général du Finistère à accéder aux informations enregistrées dans son profil, notamment pour résoudre certains problèmes techniques ou encore en cas de réclamation.

3. L'utilisateur reconnaît que le Conseil général du Finistère n'est pas responsable du contenu des correspondances qu'il échange avec d'autres utilisateurs et garantit le Conseil général du Finistère contre toute action éventuelle conformément à l'article « Garantie ».

5. GARANTIE

1. Les utilisateurs acceptent de garantir le Conseil général du Finistère contre toute action qui serait engagée à son encontre, du fait de la diffusion, de la transmission et d'une manière générale de l'utilisation qu'ils font, ou sous le contrôle de leur identifiant ou de leur mot de passe, du service dans des conditions qui ne seraient pas conformes à la présente charte.

2. Cette garantie couvre toute somme que le Conseil général du Finistère serait amené à verser du fait de cette utilisation non conforme, y compris les éventuels frais d'avocat.





6. INFORMATIQUE ET LIBERTE

6.1 COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

1. Le Conseil général du Finistère collecte des données personnelles des utilisateurs, notamment lors de la phase d'inscription.
2. Le Conseil général du Finistère pourra, à tout moment, demander aux utilisateurs du site de covoiturage des compléments quant à leurs informations personnelles.
3. Par ailleurs, le Conseil général du Finistère peut, pour les besoins de la navigation sur le site internet, collecter automatiquement des informations relatives aux utilisateurs grâce à des cookies.
4. Par la présente charte, l'utilisateur déclare accepter la possibilité pour le Conseil général du Finistère d'utiliser la technique des cookies ou tout autre technique assimilée permettant de tracer sa navigation sur le site internet et de collecter ainsi les données le concernant.
5. Dans l'hypothèse où l'utilisateur n'accepterait pas l'utilisation par le Conseil général du Finistère de cookies, il lui est possible de refuser l'activation de ce cookie sur son disque dur, selon la procédure décrite dans son navigateur.
6. Pour des raisons techniques, l'utilisateur est toutefois avisé du fait que certains services du Conseil général du Finistère ne pourront lui être accessibles que s'il accepte l'activation de cookies.

6.2 DECLARATION ET AUTORISATION

1. Le Conseil général du Finistère déclare disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'exploitation de site internet ainsi que de ses services.
2. Le Conseil général du Finistère certifie en outre, qu'il a bien effectué les déclarations qui lui incombent au titre de la loi 78-170 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.
3. Les références quant à ces déclarations peuvent être consultées en ligne par tout utilisateur au sein de la notice légale figurant sur le présent site internet.

6.3 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

1. Le Conseil général du Finistère informe les utilisateurs que l'ensemble des données personnelles qu'il collecte pourront faire l'objet d'un traitement automatisé.
2. Le traitement des données personnelles par le Conseil général du Finistère n'a pour finalité que la mise à disposition d'un covoiturage.
3. Le traitement de ces données personnelles aura notamment pour fonction de :
 - permettre aux utilisateurs inscrits sur le site d'avoir accès au courriel des utilisateurs ayant un trajet similaire et souhaitant être mis en relation entre eux;
 - permettre au Conseil général du Finistère de contacter l'utilisateur par courrier, courriel ou téléphone en cas de nécessité.
4. L'utilisateur autorise le Conseil général du Finistère à communiquer ses données personnelles à des tiers, à la condition qu'une telle communication se révélerait indispensable pour la réalisation des obligations incombant au Conseil général du Finistère au titre de la présente charte.
5. Le Conseil général du Finistère s'engage à ce que les informations à sa disposition ne soient pas cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

6.4 DROIT DES UTILISATEURS SUR LEURS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Conformément à la loi n°78-170 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle





que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

2. Dans ces conditions, l'utilisateur a droit, suite à une demande écrite, signée de sa main de recevoir les informations sur le traitement des données qui le concerne.

3. L'utilisateur devra envoyer sa demande au Conseil général du Finistère à l'adresse précisée dans le cadre de la notice légale.

4. Si l'information traitée est incorrecte ou incomplète, l'utilisateur peut accéder à son ou ses formulaires en utilisant son identifiant et procéder aux corrections qu'il jugera nécessaires.

6.5 MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES

1. Afin de pouvoir mettre à jour les données personnelles relatives aux utilisateurs, ces derniers s'engagent à fournir à la demande du Conseil général du Finistère toutes les informations qui leur seront demandées.

2. Afin de recevoir le meilleur service possible de la part du Conseil général du Finistère, l'utilisateur s'engage à actualiser régulièrement les informations le concernant et, notamment modifier son adresse et/ou courriel dès lors que ces derniers ont changés.

3. A cet égard, l'utilisateur devra effectuer lui-même les mises à jour en accédant, le cas échéant, aux formulaires qui le concerne, en utilisant son identifiant.

6.6 CONSERVATION DES INFORMATIONS

1. Le Conseil général du Finistère ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de suppression d'informations transmises, les utilisateurs devant sauvegarder par leur propre moyens les informations qu'ils souhaitent conserver.

2. Les informations constituant le compte des utilisateurs pourront être supprimées lorsque l'utilisateur n'utilise pas le service pendant une période supérieure à 6 mois.

6.7 PARTAGE DES ANNONCES DE TRAJET

1. L'utilisateur autorise le Conseil général du Finistère à communiquer à des tiers son ou ses annonces de trajets déposées sur le site de covoiturage, à travers la mise à disposition de flux RSS contenant les trajets ainsi que la mutualisation de bases de données « annonces trajets » avec d'autres applications Web de covoiturage. L'objectif de ce partage des annonces étant de donner plus de visibilité aux annonces de covoiturage mises en ligne.

2. L'utilisateur est averti que seules les annonces de trajets pourront être communiquées et non les coordonnées personnelles.

7. ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

7.1. SINCERITE

1. Toute personne désirant s'inscrire sur le présent site accepte de communiquer des informations exactes et exhaustives et de veiller à leur mise à jour régulière.

2. Dans l'hypothèse où les informations fournies seraient fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, le service serait en droit de suspendre ou de résilier le compte et de refuser immédiatement, et pour le futur, l'accès à tout ou partie du service.

7.2. UTILISATION DU SERVICE

1. L'utilisation du présent site internet et des adresses de courriel de ses utilisateurs doit avoir pour seul but de rechercher des personnes avec qui organiser un covoiturage dans le respect des réglementations en vigueur. Il





ne doit pas être utilisé dans le but de transmettre tout autre contenu tel que, et sans que cette liste soit limitative :

- contenu d'incitation à la haine, la violence ou à la discrimination;
- contenu promouvant la consommation de substances illicites, la consommation d'alcool au volant, ou encore le non respect du code de la route;
- contenu à caractère pornographique, violent ou de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine;
- contenu de nature publicitaire, de démarchage ou invitant à se rendre sur une autre page;
- contenu violant une information confidentielle, un secret de fabrique, un droit de propriété intellectuelle;
- contenu diffamatoire, attentatoire à la vie privée, dommageable, obscène, constitutif d'un harcèlement ou de manière général à des fins qui pourraient nuire aux droits de tout tiers.

2. L'utilisation du site ne doit pas avoir de finalité commerciale, le service de covoiturage rendu par les conducteurs ne pouvant faire l'objet que d'une indemnisation, conformément à l'article «Répartition des frais» et non à une rémunération.

3. Compte tenu de la spécificité du covoiturage, l'inscription à ce site n'est autorisée qu'aux personnes majeures. Ainsi, que la personne soit conducteur ou passager, obligation est faite de présenter une pièce d'identité au lieu de rendez-vous, permettant de vérifier l'âge de l'utilisateur du service.

7.3. COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

1. Les utilisateurs du covoiturage acceptent de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, de propreté et de respect des autres utilisateurs ainsi que de respecter l'ensemble des réglementations en vigueur.

2. De manière générale, les utilisateurs du covoiturage se soumettent à une obligation de ponctualité, s'engagent à ne transporter aucune substance illicite ou dangereuse et à adopter en toute circonstance un comportement respectueux et responsable.

3. Ils déterminent avant le départ notamment :

- les conditions de participation aux frais;
- l'heure et le lieu de rendez-vous;
- le lieu de dépose;
- le nombre de personnes;
- l'acceptation ou non de la présence d'animaux;
- l'autorisation ou non de fumer;
- l'autorisation ou non d'utiliser un téléphone portable au cours du trajet;
- éventuellement le nombre et la taille de bagage(s) autorisé(s).

4. Le conducteur s'engage particulièrement à :

- n'absorber aucun produit dangereux pour la conduite;
- présenter son permis de conduire ainsi que les documents prouvant que l'assurance civile du véhicule est en cours de validité;
- ne prendre aucun risque en conduisant;
- veiller au bon état du véhicule.

5. Le passager s'engage particulièrement à :

- respecter la propreté du véhicule dans lequel il est transporté;
- ne pas gêner le conducteur durant le trajet;
- être en état de sobriété.





7.4 CONFIDENTIALITE DES IDENTIFIANTS DU COMPTE

1. L'utilisateur est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de son identifiant et mot de passe et de toutes actions qui pourront être faites sous l'identification du compte.
2. L'utilisateur s'engage :
 - à informer immédiatement par mail confirmé par courrier le service de toute compromission de son mot de passe, de toute utilisation non autorisée du compte et/ou du mot de passe et de toute atteinte à la sécurité dont il a connaissance. La déclaration de perte ou de vol pourrait entraîner la destruction pure et simple des informations stockées, sans aucun droit à indemnisation, ce dont l'utilisateur est parfaitement informé.
 - à s'assurer qu'il se déconnecte à l'issue de chaque session.

8. REPARTITION DES FRAIS

1. La répartition des frais est librement convenue entre les utilisateurs. Le montant ou la règle de calcul doit être arrêtée dès le départ.
2. Le Conseil général du Finistère rappelle toutefois que la participation demandée ne doit pas excéder le montant des frais réellement subis par le conducteur, le transport rétribué étant soumis à des règles particulières et pourrait engendrer des difficultés en cas d'accident.
3. Par ailleurs, le Conseil général du Finistère recommande au conducteur d'informer son assurance et de lui indiquer le montant de la participation reçue afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

9. DISPONIBILITE DU SERVICE

1. Le Conseil général du Finistère s'efforcera de mettre à disposition des utilisateurs un site accessible dans des conditions répondant aux règles de l'art.
2. Les utilisateurs acceptent que le Conseil général du Finistère puisse être amené à modifier, suspendre interrompre le site de façon temporaire ou permanente, avec ou sans préavis de celui-ci.
3. A ce titre le Conseil général du Finistère recommande aux utilisateurs de prévoir d'autres modes de transport pour le cas où le site serait indisponible.
4. La responsabilité du Conseil général du Finistère ne saurait être engagée en cas d'indisponibilité du site.

10.

PROPRIÉTÉ

INTELLECTUELLE

1. Tous les éléments du service, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle.
2. L'utilisateur reconnaît qu'il est autorisé à utiliser ce contenu dans le respect des droits de propriété intellectuelle existant sur le site et n'est pas autorisé à copier, reproduire, transmettre, distribuer ou créer des œuvres dérivées de ces contenus sans l'autorisation expresse du titulaire des droits.
3. Sauf dispositions explicites, il est interdit de reproduire, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du site sans l'autorisation écrite au préalable du Conseil général du Finistère.
4. Un lien simple renvoyant directement à la page d'accueil du service peut être mis en place sur un site tiers, à la condition d'avoir obtenu au préalable l'autorisation expresse du Conseil général du Finistère. Il ne s'agira pas dans ce cas d'une convention implicite d'affiliation.
5. En revanche, est formellement interdit tout lien hypertexte renvoyant au service et utilisant la technique du lien profond (« deep linking ou framing »), c'est-à-dire que les pages du site ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site, mais accessible par l'ouverture d'une fenêtre. Dans tous les cas, tout lien, même expressément autorisé, devra être retiré sur simple demande du Conseil général du Finistère.





6. Le Conseil général du Finistère n'est pas responsable du contenu et du fonctionnement de ces sites tiers, ainsi que des éventuels préjudices ou dommages (virus ...), de quelque nature qu'ils soient, subis par l'utilisateur à l'occasion d'une connexion sur ces sites.

7. Le nom du domaine www.covoiturage-finistere.fr appartient au Conseil général du Finistère de même que les données contenues dans le site internet.

11. ACCEPTATION DE LA CHARTE

1. En validant son inscription, l'utilisateur accepte les termes de la présente charte.

2. Le Conseil général du Finistère se réserve le droit de modifier son contenu et en informera les utilisateurs par tous moyens qu'il jugera approprié.

3. En cas de manquement à la présente charte par un utilisateur, le Conseil général du Finistère se réserve le droit de fermer son compte sans que le Conseil général du Finistère ne soit tenu à des investigations particulières.

4. Les utilisateurs du site de covoiturage sont invités à signaler toute violation de la présente charte dont ils auraient connaissance, au Conseil général du Finistère, par courriel.

